

GENDARMERIE NATIONALE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

Détachement prévôtal GOMA
Brigade prévôtale de CYANGUGU

PROJET - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

n° 8/ Août / 94

1 CO. 111

NATURE DES FAITS RÉFÉRENCE

DESTRUCTION DE MUNITIONS ET EXPLOSIFS SAISIS : Directives de l'autorité militaire d'emploi.

Nous sommes P C MDL/Chef et B
police judiciaire des forces armées.

R Gendarmes, Officiers de

ARTICLES 16 à 19 et 75 du C.P.P et 82 du C.J.M.
PRÉPARATIFS DES OPERATIONS SUJETTES

Ce jour, jeudi quatre août mil neuf cent quatre vingt quatorze, à quatorze heures trente, conformément aux directives de l'autorité militaire d'emploi, nous procédons à la neutralisation puis à la destruction de munitions et explosifs en tout genre.

Ces matériaux ont été saisis sur des piliards ou des éléments incontrôlés, se livrant à des exactions dans le secteur du Groupement Sud de l'opération TURQUOISE.

Ces munitions et explosifs, représentant une charge pondérale d'environ une tonne se décomposent exclusivement comme suit :

- Grenades à main, offensives et défensives.
- Grenades à fusil, anti-personnel, anti-char et mixtes.
- Diverses munitions de tout calibres (5,56 - 7,62 - 9 - 12,7 m/m)
- Obus de mortier de 60 et 80 m/m .
- Détonateurs et explosifs divers.

Ces objets, placés dans des sacs et des caisses, ont été lestés, et installés à bord d'un hélicoptère PUMA, indicatif B , du détachement A.L.A.T de GOMA (Zaire) .

Nous sommes transportés par cet appareil, au dessus du lac KIVU, aux coordonnées U.T.E sur la carte de CYANGUGU (Rwanda), au large de la presqu'île de GAFUNZO .

Ces munitions et explosifs sont ensuite largués dans les eaux territoriales Rwandaises, d'une profondeur d'environ 600 mètres à cet endroit .

Fait et clos à CYANGUGU le 04 août 1994 à 17H00.

Les O.P.J FA

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

835

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

- | | |
|---|--|
| 1 | Mr le Général, Commandant les forces de l'opération Turquoise à GOMA . |
| 1 | Mr le Général, Commandant la Gendarmerie d'outre-mer à ARCHEUIL . |
| 1 | Mr le Lt Colonel, Commandant le Groupement Sud à CYANGUGU . |

FAIT ET CLOS
LE 04.08.94

